

## Communiqué de presse

Réunis en assemblée générale le samedi 5 mai 2012, les adhérents du CMR 44 ont discuté et adopté une « parole publique » qu'ils vont adresser aux différents candidats aux élections législatives (PJ).

A cette occasion, plusieurs adhérents ont interpellé le mouvement vis-à-vis du conflit de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Dans ce conflit, le CMR 44 souhaite se positionner comme mouvement d'Église et comme association d'éducation populaire.

Comme mouvement d'Église, il se réfère aux principes de la Pensée Sociale de l'Église ; comme association d'éducation populaire, il invite les chrétiens et l'ensemble des citoyens à s'informer pour se forger un avis et prendre position.

Il invite les opposants à garder la mesure des moyens qu'ils utilisent pour faire entendre leur voix, sans violence et sans menacer leur santé.

Il invite parallèlement les pouvoirs publics à un sursaut démocratique dans la gestion de ce dossier dont les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont si complexes et si déterminants pour l'avenir du territoire départemental qu'ils ne peuvent être tranchés, ni par une « élite éclairée », ni par un groupe de pression quel qu'il soit. Il fait le constat des limites de la démocratie représentative et suggère que ce conflit puisse donner lieu à un approfondissement de la vie démocratique, ce qui grandirait le rôle des élus et la considération qui leur est faite.

Il rappelle que le débat public qui a précédé la décision de transférer l'aéroport s'est déroulé en 2002-2003 et que la crise financière et économique intervenue depuis, invite à réfléchir à un nouveau modèle de développement plus respectueux de l'homme et de son environnement.

Un aéroport et sa desserte constituent un équipement structurant et déterminant pour l'avenir du territoire départemental. À ce titre, le CMR 44 estime que c'est l'ensemble des citoyens du département qui doit d'abord être consulté sur ce projet.

Pour toutes ces raisons, le CMR 44 demande :

- la suspension des expropriations et le gel des procédures ;
- l'organisation par le Conseil Général de Loire-Atlantique d'un nouveau débat public sur l'ensemble du territoire dans les 6 mois à venir garantissant une expression équitable de toutes les sensibilités et permettant une discussion sereine des arguments et alternatives en présence, éventuellement en recourant à un médiateur ;
- L'organisation par cette assemblée, avant la fin de l'année 2012, d'un référendum appelant l'ensemble des citoyens du département à se prononcer sur le projet, avec l'engagement de l'ensemble des parties de respecter l'issue du scrutin.